Case FRC 889

PROCÈS-VERBAL

DES SÉANCES

DES DÉPUTÉS DES COMMUNES,

Depuis le 12 *Juin* 1789 *jusqu'au* 17 *Juin, jour de la Constitution en Assemblée Nationale.*

Du même jour (1) Vendredi douze Juin mil sept cent quatre-vingt-neuf, après-midi, à Versailles, en la Salle d'ouverture des Etats-Généraux, sans discontinuation de Séance, il a été arrêté par MM. les Députés des Communes de France, conformément à leur Délibération du dix du présent mois, communiquée ce matin à MM. du Clergé et à MM. de la Noblesse, par des Députations qui leur ont été envoyées à cet effet, qu'il seroit procédé à l'appel des Pro-

---

(1) Il doit être imprimé un Récit particulier de ce qui s'est passé depuis le 5 Mai 1789, jusqu'au moment où il a été procédé à la vérification des Pouvoirs, et où le Procès-Verbal a commencé.

M+W 1689

vinces, Diocèses, Bailliages, Sénéchaussées et Villes de France. Avant qu'il fût procédé audit appel, l'Assemblée a nommé M. Bailly Doyen du Bureau formé par les Gouvernemens, pour la présider provisoirement, et a ordonné à MM. les Adjoints au Bureau de, pour cette fois et sans tirer à conséquence, lui présenter deux de ses Membres pour dresser Procès-verbal, en double original, de l'appel qui va être fait, et des autres opérations qui suivront, jusqu'à ce que, l'Assemblée étant constituée, elle nomme définitivement ses Officiers. Elle a délibéré aussi, que le Procès-verbal de chaque Séance seroit signé par le Doyen et les deux Secrétaires provisoires, jusqu'à ce qu'elle en ait autrement ordonné. M. le Doyen et MM. les Adjoints s'étant retirés dans une Salle voisine, ont fait un scrutin, par le résultat duquel M. Camus, Député de la Commune de Paris, et M. Pison du Galland, Député de la Province du Dauphiné, se sont trouvés avoir la pluralité des suffrages. M. le Doyen étant entré, a présenté MM. Camus et Pison du Galland pour Secrétaires provisoires, à

l'effet de rédiger le Procès-verbal des opérations qui ont été dites ; et l'Assemblée les a nommés. MM. Camus et Pison du Galland ont dit qu'ils alloient procéder à l'appel général des Députés du Clergé, de la Noblesse et des Communes des différentes Provinces, Diocèses, Bailliages, Sénéchaussées et Villes de France, conformément à la Délibération ci-dessus énoncée, afin que chaque Député ait à se présenter; exhiber et remettre sur le Bureau les titres justificatifs de ses Pouvoirs et qualités, pour être vérifiés, ainsi qu'il sera ordonné par l'Assemblée ; et il a été procédé à l'appel ainsi qu'il suit, à sept heures de l'après midi.

Sénéchaussée d'Agen.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. François & Renault, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée d'Aix.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Mirabeau, Boucche, Audier-Massillon, Pocher, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée d'Albret.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Brunet de Latuque, Brostaret, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Tartas.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. de Lareyrre et Castagnede, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage d'Alençon.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Belzais de Courmesnil, Goupil de Prefelne, Colombel de Boisollard, le Bigot de Beauregard, et ont remis leurs Pouvoirs.

Dix Villes Impériales d'Alsace.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Bernard, Meyer, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage d'Amiens et Ham.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Leroux, Lenglier, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage d'Amont en Franche-Comté.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. de Raze, Gourdan, Cochard, Muguet de Manthou, Durget, Pernel, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage d'Angoulême.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Augier, Pougeard du Limbert, Roi, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée d'Anjou.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Milscent, Chassebœuf de Volney, de la Revilliere de l'Epeaux, Brevet de Beaujour, Riche, Allard, Desmazieres, le Maignan, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée d'Annonay.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. de Boissy Danglas et Monneron, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée d'Arles.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Pelissier et Durand de Maillane, et ont remis leurs Pouvoirs.

Ville d'Arles.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Boulouvard et Bonneman, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussées d'Armagnac, Lectoure, et Isle-Jourdain.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. de la Terrade, la Claverie de la Chapelle, et ont remis leurs Pouvoirs.

Province d'Artois.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Payen, Brassart, Fleuri, Vaillant, Robespierre, Petit, Boucher, Dubuisson, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée d'Auch.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Sentelz et Perez, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage d'Autun.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. de Repoux et Vechere de Reffye, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage d'Auxerre.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Marie de la Forge, Paultre des Epinettes, Remond, et ont remis le Procès-verbal de leur prestation de serment et leurs Pouvoirs.

Bailliage d'Auxois.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Guyot et Guyot de Saint-Florent, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage d'Aval en Franche-Comté.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Vernier, Babey, Bidault, Cristin, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage d'Avesnes.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, nul ne s'est présenté.

Bailliage de Bailleul.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présente.

MM. des Communes, se sont présentés MM. de Kytspotter, Herwin, Bouchette, Delattre, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Bar-le-Duc en Barrois.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Marquis, Viard, Ulry, Duquesnoy, Bazoche et Gossin, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Bar-sur-Seine.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Bouchotte et Parisot, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de la Basse-Marche.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Lesterpt de Beauvais et Lesterpt, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussées de Bazas.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté,

MM. des Communes, s'est présenté M. Saige, & a remis ses Pouvoirs.

Béarn.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, nul ne s'est présenté.

Sénéchaussée du Beaujolois.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Chasset, Humblot, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Beauvais.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Millon de Montherlant et Oudaille, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Belfort et Hunningue en Alsace.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Pflieger, Lavie, Guittard, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Berri.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Boery, Poya de l'Herbay, Thoret, le Grand, Sallé de Choux, Auclerc des Cottes, Baucheton, Grangier, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Besançon.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Blanc, la Poule, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Beziers.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Sales de Costebelle, Merigeaux, Rey, Rocque, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Bigorre.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Barrere de Vieuzac, Dupont, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Blois.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Druillon, Turpin, de la Forge, Dinochau, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Bordeaux.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Fisson-Jaubert, de Luze-Létang, Boissonot, Valentin Bernard, Nérac, la Fargue, de Seze, Gachet de Lisle, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Boulogne-sur-mer.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Latteux, Gros, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Bourg-en-Bresse.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Populus, Bouveyron, Gautier des Orcières, Piquet, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Brest.

MM. des Communes, se sont présentés MM. le Gendre, Moyot, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Bugey et Valromey.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Brillat Savarin, de Lilia de Crose, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Caen.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. de Launay, Poulain de Beauchesne, Lamy, Flaust, Pain, de Cussy, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Calais et Ardres.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Francoville, Blanquart des Salines, et ont remis leurs pouvoirs.

Cambresis.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Moutier, Delambre, et ont remis leurs pouvoirs.

Sénéchaussée de Carcassonne.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Ramel-Nogaret, Dupré, Morin, Benazet, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Carhaix.

MM. des Communes, se sont présentés MM. le Golias, Billette, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Castelnaudary.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Martin d'Auch et de Guilhermy, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Castres.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Pezous et Ricard, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Caux.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Bourdon, Simon, Lasnon, Fleurye, Cherfils, Begouen, et ont remis leurs pouvoirs.

Bailliage de Châlons-sur-Marne.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Prieur, Choisy, et ont remis leurs pouvoirs.

Bailliage de Chalons-sur-Saône.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Sancy, Paccard, Petiot, Degranges, et ont remis leurs pouvoirs.

Bailliage de Chartres.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Pétion de Villeneuve, Bouvet, et ont remis leurs pouvoirs.

Bailliage de Charolles.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Geoffroy, Fricaud, et ont remis leurs pouvoirs.

Bailliage de Châteauneuf en Thimerais.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Périer, Clayes, et ont remis leurs pouvoirs.

Bailliage de Château-Thierry.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Pinterel de Louverny, Harmand et ont remis leurs pouvoirs.

Sénéchaussée de Chatelleraud.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Creuzé de la Touche, Dubois, et ont remis leurs pouvoirs.

Bailliage de la Montagne, séant à Châtillon-sur-Seine.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Frochot, Benoist, et ont remis leurs pouvoirs.

Bailliage de Chaumont en Bassigni.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Mongeotte de Vignes, Morel, Laloy, Janny, et ont remis leurs pouvoirs.

Bailliage de Chaumont en Vexin.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. d'Ailly, Bordeaux, remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Clermont en Auvergne.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Gaultier de Biauzat, Huguet, et ont remis leurs pouvoirs.

Bailliage de Clermont en Beauvoisis.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Dauchy, Merrinne, et ont remis leurs pouvoirs.

Bailliage de Colmar et Schelestat.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Hermann, Reubell, et Kauffmann, et ont remis leurs pouvoirs.

Cominges et Nebouzan.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Latour, Pegot, Roger, La Viguerie, et ont remis leurs pouvoirs.

Sénéchaussée de Condom.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Pelauque-Beraut, Meyniel, et ont remis leurs pouvoirs.

Isle de Corse.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, nul ne s'est présenté.

Vicomté de Couserans.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, nul ne s'est présenté.

Bailliage de Coutances.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. le Sacher de la Paliere, Turdelot, Vieillard fils, Besnard Duchesne, Pérée Duhamel, Dumesnil Desplanques, Pouret-Roquerie, Angô, et ont remis leurs pouvoirs.

Bailliage de Crépy en Valois.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Adam de Verdonne, Hanoteau, et ont remis leurs pouvoirs.

Dauphiné.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Mounier, de

la Cour d'Ambesieux, Pison du Galland, Berenger, Barnave, de Bertrand de Montfort, Bignan, Revol, Chabroud, Blancard, Allard Duplantier, Chenet, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussées d'Acqs, Saint-Séver et Bayonne.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Basquiat et Lamarque, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Dijon.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Volfius, Arnoult, Hernoux, Gantheret, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Dinant.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Coupard, Gagon, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Dôle en Franche-Comté.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Grenot, Regnaud d'Epercy, et ont remis leurs pouvoirs.

Bailliage de Douay & Orchies.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Simon de Maibelle, Merlin, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Dourdan.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. le Brun, Buffy, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée

Sénéchaussée de Draguignan.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Lombard de Taradeau, Mougins de Rocquefort, Verdolin, Sieyes de la Beaume, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage d'Etampes.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. de la Borde de Méreville, Gidoin, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage d'Evreux.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Buschey Desnoës, le Maréchal, Beauperrey, Buzot, & ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Forcalquier, Sisteron, Digne et Barcelonette.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Latil, Bouche, Solliers, Mevollhn, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage du Forez.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM des Communes, se sont présentés MM. de Rostaing, Jamier, Richard, de Landine, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Fougeres, Hédé et Saint-Aubin du Cormier.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Fournier de la Pommerais, le Moine de la Giraudais, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Gex.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, nul ne s'est présenté.

Bailliage de Gien.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Bazin, Janson, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Gueret et Haute-Marche.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. de Chateau-Favier, Tournyol-Duclos, Bandy de la Chaux, Grelet de Beauregard, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Haguenau Wissembourg.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. de Flachslanden, Hell, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée d'Hennebond.

MM. des Communes, se sont présentés MM. de la Ville-le-

Roulx, Corollet Dumoustoir, Corentin-le-Floch, et ont remis leurs Pouvoirs.

A neuf heures du soir, M. le Doyen a suspendu l'appel et continué la Séance à demain neuf heures du matin. M. Camus, l'un des Secrétaires, s'est chargé des Pouvoirs remis sur le Bureau. M. le Président, et MM. les Secrétaires ont signé. BAILLY, Doyen ; CAMUS, Secrétaire ; PISON DU GALLAND fils, Secrétaire.

Du Samedi 13 Juin 1789, dix heures du matin.

M. le Doyen ayant ouvert la Séance, il a été fait lecture du Procès-Verbal de la Séance du jour d'hier.

M. le Doyen a dit que pour répondre aux intentions de l'Assemblée, il avoit eu l'honneur d'adresser à S. M. une copie de la Délibération du 10 de ce mois, et de l'Adresse qui devoit lui être présentée par une Députation en exécution de cette Délibération, pour que S. M. en eût connoissance ce matin, dans le cas où Elle ne pourroit pas recevoir la Députation.

M. le Doyen a ensuite proposé de l'autoriser, conjointement avec les Membres du Bureau formé par les Gouvernemens, à traiter avec un Imprimeur pour l'impression des diverses Conférences au sujet de la Vérification des Pouvoirs : ce qui a été approuvé par l'Assemblée ; après quoi l'appel été repris ainsi qu'il suit :

Bailliage de Langres.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.
MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.
MM. des Communes, s'est présenté M. Henryot.

Sénéchaussée de Lesneven.

MM. des Communes, se sont présentés MM. le Guen de Kerangal, Prudhomme de Keraugon, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Libourne.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.
MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.
MM. des Communes, se sont présentés MM. Dumas, Mestre, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Lille.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.
MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.
MM. des Communes, se sont présentés MM. le Poutre, Wartel, Scheppers, Chambart, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Tulle en Limosin.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Melon, Malès, Delort de Puymalie, Ludière, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Limoges.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. de Roulhac, Naurissart, Moutaudon, Chavoix, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Limoux.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Bonnet, Larade et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Loudun.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Dumoustier de la Fond, Bion, et ont remis leurs Pouvoirs.

Ville de Lyon.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Millanois, Perisse du Luc, Coudere, Goudard, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Lyon.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Girerd, Durand, Bergasse, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Mâcon.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. de la Metherie, Merle, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée du Maine.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Enjubault de la Roche, Jouy des Roches, Lasnier de Vaucenay, Maupetit, Guerin, Menard de la Groye, de la Lande, Gournay, Chenon de Beaumont, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Mantes et Meulan.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, s'est présenté M. Germiot, et a remis ses Pouvoirs.

Marches communes du Poitou et de Bretagne.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Francheveau de la Glosière, Auvynet, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Marseille.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Roussier, le Jeans, Delabat, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Meaux.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Houdet, Desecoutes, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Melun.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Despatys de Courteille, Tellier, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Mende.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Rivière, Charier, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Metz.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Emmery l'aîné, Mathieu de Rondeville, la Salle, Claude, et ont remis leurs Pouvoirs.

Ville de Metz.

MM. des Communes, s'est présenté M. Maujean, et a remis son Pouvoir.

Bailliage de Mirecourt.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Fricot, Petit-Mengin, Chantaire, Cherrier, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Montargis.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Gillet de la Jaqueminiere, le Boys des Guays, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée du Mont de-Marsan.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Pérès d'Artassen, Mauriet de Flory, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Montfort l'Amaury.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Auvry, Laignier, Hauducœur, Laslier, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Montpellier.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Verny, Jac, et ont remis leurs pouvoirs. S'est présenté de plus M. Cambon qui a remis ses Pouvoirs.

Bailliage de Montreuil-sur-Mer.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Poultier, Riquier, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Morlaix & Lannion.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Couppé, Baudouin de Maison-Blanche, Guillaume Lelay, Mazurié de Pennanech, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Moulins.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Gilbert Michelon, Gilbert Berthomier de la Villette, Lomet, Goyard, Vernin, Lebrun, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Nancy.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Régnier, Prugnon, Regnault, Salle, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Nantes.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Guinebaud, Giraud Dupleſſix, Baco de la Chapelle, Pellerin, Chaillon, Jarry, Cottin, Blin, et ont remis leurs Pouvoirs.

Navarre.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, nul ne s'est présenté.

Bailliage de Nemours.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. du Pont, Berthier, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Nismes et Beaucaire.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Rabaut de Saint-Etienne, Voulland, Soustelle, Ricard, Chambon de la Tour, Quatre-Fages de la Roquette, Meynier de Salinelles, Valérian-Duclos, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Nivernois & Donziois.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Gounot, Parent de Chassi, Marandat, d'Oliveau, Robert, et ont remis leurs Pouvoirs.

Principauté d'Orange.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Dumas, Bouvier, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage d'Orléans.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Salomon de la Saugerie, Pellerin de la Buxière, Lefort, Henri de Longuève, de la Haye de Launay, de Fay, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Pamiers.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Vadier, Bergasse Laziroule, et ont remis leurs Pouvoirs.

Prévôté et Vicomté de Paris.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Afforty, Chevalier, Target, de Boislandry, le Noir de la Roche, Guillaume, Ducellier, & ont remis leurs Pouvoirs.

Ville de Paris.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Bailly, Camus, Vignon, Bevière, Poignot, Tronchet, de Bourges, Martineau, Germain, Guillotin, Treilhard, Berthereau, Démeunier, Garnier, le Clerc, Hutteau, Dosfant, Anson, le Moine, Sieyes, et ont ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage du Perche.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Bailleul, Margonne, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée du Perigord.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Fournier de la Charmie, Gontier de Biran, Loys, Paulhiac de la Sauvetat, et ont remis leurs pouvoirs.

Bailliage de Peronne, Roye et Montdidier.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Prevôt, Pincepré de Buire, Dumetz, de Bussi, et ont remis leurs Pouvoirs.

Viguerie de Perpignan.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Terrats, Tixedor, Roca, Graffan, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Ploërmel.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Tuault de la Bouverie, Boullé, Robin de Morhery, Perret de Tregadoret.

Sénéchaussée de Poitou.

MM. du Clergé, se sont présentés MM. le Cesve, Curé de Sainte-Triaize; Balart, Curé du Poiré; Jallet, Curé de Chérigné, qui ont remis leurs Pouvoirs, et ont prononcé le Discours suivant :

Messieurs, une partie des Députés aux Etats-Généraux, dans l'Ordre du Clergé de la Province du Poitou,

se rend aujourd'hui dans la Salle de l'Assemblée Générale. Nous y venons pour prendre communication des pouvoirs des Députés des deux autres Ordres, et pour produire nos mandats, afin que les uns et les autres étant vérifiés et légitimés, la Nation ait enfin des vrais Représentans.

Nous venons, Messieurs, précédés du flambeau de la raison, conduits par l'amour du bien public, nous placer à côté de nos Concitoyens, de nos Frères. Nous accourons à la voix de la Patrie, qui nous presse d'établir entre ses Ordres la concorde et l'harmonie, d'où dépend le succès des Etats-Généraux et le salut de l'Etat.

Puisse cette démarche être accueillie de la Chambre des Communes avec le même sentiment qui nous la commande! Puisse-t-elle être généralement imitée! Puisse-t-elle enfin nous mériter l'estime de tous les François!

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Bouron, Durrou de Bornier, Birotheau des Burondières, d'Abbaye, l'Official, Agier, Filleau, Biaille de Germon, Briault, Gallot, Goupilleau, Laurence, Pervinquiere, Cochon de l'Apparent, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Ponthieu.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Duval de Grand-Pré, de Lattre, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Provins.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Davost, Rousselet, & ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée du Puy en Velay.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Richond, Bonnet de Treyches, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée du Quercy.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Faydel, Poncet d'Elpech, Durand, Gouges-Cartou, Boutaric, de la Chéze, et ont remis leurs Pouvoirs.

Le Quesnoy.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, nul ne s'est présenté.

Sénéchaussée de Quimper.

MM. des Communes, se sont présentés MM. la Goazre de Kervelegan, le Déan, le Guillou de Kerincuff, et ont remis leurs Pouvoirs.

Baillage de Reims.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Raux, Viellard, Baron, la Beste, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Rennes.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Glezen, Lanjuinais, Huard, Hardy de la Largère, le Chapelier, Gérard, Fermont, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Rodez.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. de Communes, se sont présentés MM. Rodat Dolemps, Pons de Soulages, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Riom.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Malouet, Dufraisse du Chey, Redon, Girot de Pouzol, de Riberolles, Branche, Andrieu, Vimal-Flouvat, Grenier, Taillardat de la Maisonneuve, et ont remis leurs Pouvoirs.

Pays & Jugerie de Riviere-Verdun, Gaure, Leonac et Marestaing.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Long, Père de la Gesse, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de la Rochelle.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Griffon de Romagné et Alquier, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Rouen et Ville.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Thouret, le Couteulx de Canteleu, de Fontenay, le Fort, le Febvre de Chailly, le Reffait, Mollien, de Crétot, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Saint-Jean d'Angely.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. de Bonnegens, Regnaud, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Saint-Brieuc.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Deneuville, Palasne de Champeaux, Poulain de Corbion, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Saintes.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Gateſché, le Mercier, Augier, Ratier, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Saint-Flour.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Bertrand, Armand, Devillas, Daude, Lescurier, Hébrard, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Saint-Pierre-le-Mouſtier.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Vyau de Baudreuille, Picart de la Pointe, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Saint-Quentin.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, s'est présenté M. l'Abbé Duplaquet, et a remis ses Pouvoirs.

Bailliage de Sarguemines.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Schmits, Anthoine, Mayer, Voidel, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Saumur.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. de Cigongne, Bizard, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Sedan.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Douthe, Millet de la Mambre, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Senlis.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. le Blanc, de la Cour, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Sens et de Villeneuve-le Roi.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Jaillant, Menu de Chomorceau, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Sezanne.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Moutier, Pruche, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Soissons.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Brocheton, Ferté, et ont remis leurs Pouvoirs.

Pays de Soule.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, nul ne s'est présenté.

Ville de Strasbourg.

MM. des Communes, se sont présentés MM. de Turckheim, Schwendt, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Toul et Vic.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés, MM. Maillot, Gerard, & ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Toulon.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Meyfrend, Ferraud, Jeaume, Ricard, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Toulouse.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Raby, Devoisins, Monsinat, Campmas, Fors de la Borde, de Larrigue, Viguier, Roussillou, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Touraine.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Gaultier, Valere, Nioche, Moreau, Bouchet, Beaulieu, Payen-Boisneuf, Chesnon de Baigneux, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Trevoux.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Arriveur, Jourdan, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Troyes.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Camuzat de Belombre, Baillot, Jeannet, Jeannet Négociant, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Labour séant à Ustaritz.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Garat aîné, Garat jeune, et ont remis leurs Pouvoirs.

Ville de Valenciennes.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Nicodême, Perdry, et ont remis leurs Pouvoirs.

Les quatre Vallées sous Guyenne.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, nul ne s'est présenté.

Sénéchaussée de Vannes, Auray et Rhuis.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Lucas de Bourgerel, Dusers, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Vendôme.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Pothée, Crenière et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Verdun.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est presenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. d'Eulneau, Dupré de Ballay, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Vermandois.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. le Carlier, Deviefville des Essarts, de Vifme, Bailly, le Leu de la Villeaux-Bois, le Clerc, et ont remis leurs pouvoirs.

Sénéchaussée de Villefranche de Rouergue.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Manhiaval, Andurand, Lambel, Perrin, et ont remis leurs Pouvoirs.

Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Espic, Madier de Monjan, Dubois-Maurin, de Frances, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Villers-Cotterets.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. Bourgeois, Aubry du Bochet, et ont remis leurs Pouvoirs.

Bailliage de Vitry-le-François.

MM. du Clergé, nul ne s'est présenté.

MM. de la Noblesse, nul ne s'est présenté.

MM. des Communes, se sont présentés MM. le Sure, Dubois de Crancé, Barbié, Poulain de Boutancourt, et ont remis leurs Pouvoirs.

De suite il a été procédé à l'appel du Clergé de la Province de Bretagne par ordre alphabétique des Diocèses.

Diocèse de Dol, nul ne s'est présenté.

Diocèse de Nantes, nul ne s'est présenté.

Diocèse de Quimper, nul ne s'est présenté.

Diocèse de Rennes, nul ne s'est présenté.

Diocèse de Saint-Brieux, nul ne s'est présenté.

Diocèse de Saint-Malo, nul ne s'est présenté.

Diocèse de Saint-Pol-de-Léon, nul ne s'est présenté.

Diocèse de Tréguier, nul ne s'est présenté.

Diocèse de Vannes, nul ne s'est présenté.

Il a été pareillement procédé par un appel général à l'appel de la Noblesse de la même Province; personne n'a comparu.

Après quoi il a été fait un appel général de tous Députés qui pourroient avoir été omis dans le précédent appel, & de toutes personnes qui ont ou prétendent avoir droit de prendre séance dans les Etats-Géné-

raux. Et à l'instant se sont présentés MM. de Gouy, de Reynaud, de Perigny, de Magalon, Dougé, de Villeblanche, de Rouvray, de Cocherel, et de Bodkin-filz-Gérald, lesquels, M. de Gouy portant la parole, ont dit, qu'ils n'avoient point entendu appeler la Colonie de Saint-Domingue, dont ils sont les Représentans, et au nom de laquelle ils avoient remis une Requête sur le Bureau, le huit de ce mois. M. le Doyen, après avoir pris l'avis de l'Assemblée, les a invités à remettre leurs Pouvoirs sur le Bureau; ce qu'ils ont exécuté.

S'est présenté M. Hennel, Député des Communes du Bailliage d'Avesnes, lequel a remis ses pouvoirs.

S'est présenté M. Girod de Chevri, et M. Girod de Thoiri, Députés du Bailliage de Gex, lesquels ont remis leurs Pouvoirs.

S'est présenté M. Douchet, Député des Communes d'Amiens, lequel étoit absent lors de l'appel qui a été fait hier.

Se sont présentés MM. Nau de Belleisle, et Peruchaud, lesquels ont dit qu'ils étoient

Députés des Communes de la Sénéchaussée de Castelmoron d'Albret, et n'ayant pas leurs pouvoirs en main, ont promis d'en justifier incessamment.

Personne ne se présentant plus, l'appel a été terminé à une heure et demie. L'Assemblée a déclaré que cet appel, ayant été fait principalement par ordre alphabétique, ne tireroit à aucune conséquence pour les rangs et séances.

Pendant l'appel, M. le Doyen a dit qu'il venoit de recevoir avis de M. le Garde-des-Sceaux, que Sa Majesté recevroit, à une heure après midi, le Doyen de l'Assemblée et deux Adjoints en Députation. L'Assemblée a chargé le Bureau formé par les Gouvernemens de nommer les deux Adjoints. Ils ont nommé MM. Wartel et Blanquart des Salines, comme plus anciens d'âge; et M. le Doyen, accompagné des deux Adjoints, est sorti de l'Assemblée qui a été présidée, pendant son absence, par le plus ancien des Adjoints présens.

L'appel fini, M. le Doyen a rapporté que la Députation avoit été reçue dans le

Cabinet du Roi ; qu'il avoit eu l'honneur de dire au Roi ; » Sire, les Députés de vos » fidèles Communes nous ont chargés de pré- » senter à Votre Majesté leur Délibération » du dix Juin, et cette Adresse qui con- » tient les motifs de leur conduite, et les » témoignages de leur respect et de leur » amour ; » qu'il avoit remis en même temps à Sa Majesté une copie de la Délibération et de l'Adresse ; et que le Roi avoit répondu en ces termes : « Je ferai savoir mes inten- » tions à la Chambre du Tiers-Etat, sur le » Mémoire que vous me présentez de sa » part. »

Suit la teneur de l'Adresse présentée au Roi.

« SIRE,

« Les Députés de vos Communes, en pré- sentant à Votre Majesté les Délibérations qu'ils ont prises sur les moyens de conci- liation proposés par vos Commissaires, croient devoir mettre sous vos yeux les motifs qui les leur ont prescrites.

« Dès l'ouverture des Etats-Généraux, les

Députés de vos Communes ont employé tous leurs efforts pour obtenir de la Noblesse et du Clergé la réunion et la concorde.

» Empressés de répondre à l'invitation que Votre Majesté avoit faite par l'organe de son Garde-des-Sceaux, ils se sont réunis au jour indiqué, dans la Salle des Etats-Généraux, pour vérifier les pouvoirs, et ils y ont attendu inutilement les Députés du Clergé et de la Noblesse.

» Le jour suivant, ils les ont invités à s'y rendre.

» Cette démarche a été sans succès.

» Les Députés du Clergé ont cru, dans cette circonstance, qu'il seroit possible de parvenir à s'accorder en nommant des Commissaires de chaque Ordre, et ils en ont fait la proposition à la Noblesse et aux Communes.

» Les Députés des Communes l'ont acceptée; et dans le desir sincère de la conciliation, ils ne se sont permis aucun acte qui ait pu la contrarier.

» La Noblesse a paru l'accepter aussi; mais dans le même temps, se déclarant Chambre

constituée, elle a semblé vouloir se prémunir contre toutes propositions de rapprochement qui pourroient être faites. Les conférences ont eu lieu cependant. Après deux Séances et de longues discussions, un Commissaire de la Noblesse a présenté une proposition conciliatoire; mais cette proposition, qui n'étoit conciliatoire qu'en apparence, ne tendoit qu'à faire adopter par les Députés des Communes le système que la Noblesse avoit embrassé. Un Commissaire du Clergé a présenté un autre moyen. Sur le rapport qui en a été fait par les Commissaires respectifs, la Noblesse l'a refusé, tandis que les Communes n'attendoient, pour y donner la plus sérieuse attention, que le moment où la proposition seroit avouée par l'Assemblée du Clergé.

» Ayant ainsi perdu l'espoir d'obtenir la conciliation par le travail des conférences, les Députés des Communes l'ont cherchée par des moyens nouveaux. Ils se sont portés en députation solemnelle dans l'Assemblée du Clergé. Ils l'ont invité, ils l'ont pressé, SIRE, au nom de Dieu du Paix et de l'in-

térêt National, de se réunir à eux pour travailler de concert à l'établissement de la concorde.

» Le lendemain de cette invitation, nous attendions, SIRE, l'effet de notre démarche. La délibération du Clergé nous étoit annoncée. La Lettre de Votre Majesté nous est parvenue. Cette Lettre nous manifestoit le desir de Votre Majesté de voir continuer les conférences, et l'intention ou Elle étoit de contribuer directement Elle-même au retablissement de l'harmonie entre les Ordres.

» Chacun des Ordres a paru mettre de l'empressement à remplir les vues de Votre Majesté. Mais la Noblesse a pris, au même instant, un Arrêté dont elle s'est fait un titre depuis, pour se défendre d'adopter le plan proposé par vos Commissaires.

» Ainsi les Communes se sont toujours présentées à la conciliation, libres d'accepter les plans qui leur seroient offerts.

» La Noblesse au contraire, y est toujours arrivée liée par des Arrêtés formés au moment même où elle acceptoit les conférences.

» Il étoit facile de prévoir l'effet de ces démarches respectives.

» Les Commissaires de Votre Majesté ont proposé, de sa part, une ouverture de conciliation : et sans doute, SIRE, elle eût été plus favorable à nos principes, si lorsque Votre Majesté en a conçu le projet, la discussion de nos raisons eût été entièrement développée ; si le Procès-Verbal des Conférences eût pu être mis sous vos yeux ; et si, dès-lors, l'accès que nous sollicitions auprès de Votre Majesté avoit pu être accordé à nos instances.

» Ces raisons, SIRE, ont dû nous engager à différer l'examen de la proposition de vos Commissaires, jusqu'au temps où la vérité vous seroit parvenue ; mais nous n'en étions pas moins disposés à porter dans cet examen l'esprit de confiance et d'amour qu'inspire à tous les François la profonde conviction de vos intentions bienfaisantes.

La Noblesse s'est déterminée dans cet intervalle. Elle a fait un Arrêté par lequel, en se référant à ceux qu'elle avoit précédemment délibérés, elle réserve à sa Chambre

seule le jugement exclusif et définitif des simples Députés de son Ordre, et ne se prête au moyen proposé par vos Commissaires, que pour le jugement des Députations entières.

» Cet Arrêté, Sire, rend l'ouverture de conciliation absolument illusoire. La Noblesse ne l'adopte pas, puisqu'elle persiste dans des Arrêtés évidemment contraires. Elle en repousse la lettre et l'esprit, puisqu'elle prétend retenir le jugement des Députés de son Ordre, quoique le moyen proposé embrasse toutes les contestations, et quoiqu'il soit fondé sur le principe implicitement reconnu, que des Députés qui concourent à une œuvre commune, doivent mutuellement connoître et sanctionner leur composition.

» Après ce refus de la Noblesse, Sire, les Députés de vos Communes se seroient inutilement livrés aux discussions qui devoient naturellement s'élever entre la force des principes et le sacrifice passager que, par amour de la paix, Votre Majesté paroissoit desirer d'eux. Le motif exprimé dans le plan proposé par vos Commissaires étoit, en opérant la

conciliation des Ordres, de donner à l'Assemblée une activité que l'intérêt de l'État et les vœux de toute la Nation ne permettoient plus de retarder. La conciliation étant devenue impossible par l'Arrêté de la Noblesse, que restoit-il à faire aux Députés de vos Communes ? Il ne leur restoit autre chose à faire, SIRE, qu'à se mettre promptement en activité, sans perdre le temps davantage à de vaines discussions, et à satisfaire ainsi le vœu le plus pressant de votre cœur.

» Telles ont été, SIRE, les circonstances qui ont nécessité la Délibération que nous avons l'honneur de vous présenter. Les Députés des Communes, pénétrés de la sainteté et de l'étendue de leurs devoirs, sont impatiens de les remplir. Déjà ils ont mis sous les yeux de V. M. quelques-uns des principes qui les dirigent. Ils font le serment de se dévouer, sans réserve, à tout ce qu'exigera d'eux l'importante mission dont ils sont chargés. Ils jurent de seconder de tout leur pouvoir les généreux desseins que V. M. a formés pour le bonheur de la France. Et afin d'y concourir avec plus de

succès, afin que l'esprit qui vous anime, SIRE, puisse être sans cesse au milieu d'eux, et conserver entre leurs vœux et vos intentions la plus constante harmonie, ils supplient V. M. de vouloir bien permettre à celui qui remplira les fonctions de Doyen et de Président dans leurs Assemblées, d'approcher directement de Votre Personne sacrée, et de lui rendre compte de leurs Délibérations et des motifs qui les auront déterminées. »

Sur la Motion d'un des Membres de l'Assemblée, elle a approuvé provisoirement la division précédemment faite des Membres de l'Assemblée en vingt Bureaux : elle a chargé ces différens Bureaux de procéder à l'examen des Procès-verbaux d'élection remis par les Députés : savoir, le premier Bureau, de procéder à l'examen des titres des Députés des Sénéchaussées d'Agen, d'Aix, d'Albret, de Tartas ; du Bailliage d'Alençon ; des dix Villes Impériales d'Alsace ; des Bailliages d'Amiens et Ham, d'Amont en Franche-Comté et d'Angoulême.

Le second Bureau a l'examen des titres

des Députés des Sénéchaussées d'Anjou, d'Annonai, d'Arles, de la Ville d'Arles, de la Sénéchaussée d'Armagnac, de la Province d'Artois, de la Sénéchaussée d'Auch, des Bailliages d'Autun et d'Auxerre.

Le troisième Bureau a l'examen des titres des Députés des Bailliages d'Auxois, d'Aval en Franche-Comté, d'Avesnes, de Bailleul, de Bar-le-Duc, de Bar-sur-Seine; des Sénéchaussées de la Basse-Marche, de Bazas, et du Beaujolois.

Le quatrième Bureau a l'examen des titres des Députés des Bailliages de Beauvais, Befort et Huningue, Berri, Besançon; des Sénéchaussées de Béziers, de Bigorre, du Bailliage de Blois, des Sénéchaussées de Bordeaux et de Boulogne-sur-Mer.

Le cinquième Bureau a l'examen des titres des Députés du Bailliage de Bourg-en-Bresse, de la Sénéchauseée de Brest, des Bailliages de Bugey et Valromey, de Caen, de Calais et Ardres, du Cambresis; des Sénéchaussées de Carcassonne, Carhaix et Castelnaudari.

Le sixième Bureau a l'examen des titres

des Députés de la Sénéchaussée de Castres, des Bailliages de Caux, de Châlons-sur-Marne, de Châlons-sur-Saône, de Chartres, de Charolles, de Châteauneuf en Thimerais, de Château-Thierry, et de la Sénéchaussée de Chatelleraud.

Le septième Bureau a l'examen des titres des Députés du Bailliage de la Montagne, séant à Châtillon-sur-Seine de Chaumont en Bassigni, de Chaumont en Vexin; de la Sénéchaussée de Clermont en Auvergne, de Clermont en Beauvoisis, de Colmar et Schelestat, de Comminges et Nebouzan, de Condom; du Bailliage de Coutances.

Le huitième Bureau a l'examen des titres des Députés du Bailliage de Crépy en Valois; du Dauphiné, de la Sénéchaussée d'Acqs, Saint-Sever et Bayonne; du Bailliage de Dijon; de la Sénéchaussée de Dinan; des Bailliages de Dole en Franche-Comté, de Douai et Archies, Dourdan, et de la Sénéchaussée de Draguignan.

Le neuvième Bureau a l'examen des titres des Députés des Bailliages d'Etampes, d'Evreux; de la Sénéchaussée de Forcal-

quier, Sisteron, Digne et Barcelonnette; du Bailliage de Forez; de la Sénéchaussée de Fougères; des Bailliages de Gex et de Gien; de la Sénéchaussée de Gueret et Haute-Marche; du Bailliage d'Haguenau et Wissembourg.

Le dixième Bureau a l'examen des titres des Députés des Sénéchaussées d'Hennebont, de Lesneven, de Libourne; du Bailliage de Lille; des Sénéchaussées de Tulles, de Limoges, de Limoux; du Bailliage de Loudun, et de la Ville de Lyon.

Le onzième Bureau a l'examen des titres des Députés de la Sénéchaussée de Lyon, du Bailliage de Mâcon, de la Sénéchaussée du Maine, du Bailliage de Mantes et Meulan; des Marches Communes du Poitou et de la Bretagne; de la Sénéchaussée de Marseille; des Bailliages de Meaux et Melun, et de la Sénéchaussée de Mende.

Le douzième Bureau a l'examen des titres des Députés du Bailliage de Metz, de la Ville de Metz, des Bailliages de Mirecourt; de Montargis; de la Sénéchaussée du Mont-de-Marsan, du Bailliage de Montfort-l'Amaury; de la Sé-

néchaussée de Montpellier ; du Bailliage de Montreuil-sur-Mer.

Le treizième Bureau a l'examen des titres des Députés des Sénéchaussées de Morlaix et Lannion, de Moulins ; du Bailliage de Nancy ; de la Sénéchaussée de Nantes ; du Bailliage de Nemours, de la Sénéchaussée de Nismes et Beaucaire ; du Bailliage de Nivernois et Donziois, et de la Principauté d'Orange.

Le quatorzième Bureau a l'examen des titres des Députés du Bailliage d'Orléans ; de la Sénéchaussée de Pamiers ; de la Prévôté et Vicomté de Paris, de la Ville de Paris ; du Bailliage du Perche ; de la Sénéchaussée du Périgord ; du Bailliage de Péronne, Roye et Montdidier ; de la Viguerie de Perpignan.

Le quinzième Bureau a l'examen des titres des Députés de la Sénéchaussée de Ploërmel, de celles de Poitou et de Ponthieu ; du Bailliage de Provins ; des Sénéchaussées du Puy en Vélay, du Quercy, de Quimper, et du Bailliage de Reims.

Le seizième Bureau a l'examen des titres des Députés des Sénéchaussées de Rennes,

de Rodez, de Riom; des Pays et Jugerie de Rivière - Verdun, Gaure, Leonac et Marestaing; de la Sénéchaussée de la Rochelle; des Bailliage et Ville de Rouen; des Sénéchaussées de Saint-Jean-d'Angely et de Saint-Brieux.

Le dix-septième Bureau a l'examen des titres des Députés de la Sénéchaussée de Saintes; des Bailliages de Saint-Flour, de Saint-Pierre-le-Moûtier, de Saint-Quentin, de Sarguemines; de la Sénéchaussée de Saumur; des Bailliages de Sédan et de Senlis.

Le dix-huitième Bureau a l'examen des titres des Députés des Bailliages de Sens, Sezanne, Soissons, de la Ville de Strasbourg; du Bailliage de Toul et Vic; des Sénéchaussées de Toulon, de Toulouse et du Bailliage de Touraine.

Le dix-neuvième Bureau a l'examen des titres des Députés des Sénéchaussées de Trévoux, de Troyes; du Bailliage de Labour, séant à Ustaritz; de la Ville de Valenciennes; des Bailliages de Vendôme, de Verdun et de Vermandois.

Le vingtième Bureau a l'examen des

titres des Députés des Sénéchaussées de Villefranche de Rouergue, de Villeneuve de Berg; des Bailliages de Villers-Cotterets, de Vitry-le-François, et des Colonies de Saint-Domingue.

L'Assemblée a chargé les Bureaux de faire prochainement leur rapport. En conséquence, M. le Doyen a averti les Bureaux, au nom de l'Assemblée, de se réunir dans leurs différentes Salles à quatre heures après-midi, pour procéder à la vérification et préparer leur rapport. Signé BAILLY, Doyen, CAMUS, Secrétaire; PISON DU GALAND fils, Secrétaire.

Du Samedi 13 Juin 1789, quatre heures après-midi.

LES Bureaux s'étant assemblés dans les Salles qui leur avoient été préparées, il a été distribué à chacun d'eux respectivement les titres et pièces remis par les Députés des Provinces, Bailliages, Sénéchaussées et Villes du Royaume, de l'examen desquels ils étoient chargés. A huit heures du

soir, la plupart des Bureaux ayant annoncé que leur travail étoit achevé, M. le Doyen, sur leur demande, a formé l'Assemblée générale ; et on a commencé à entendre le rapport des Vérifications. M. Camus, Secrétaire provisoire, a appelé successivement les Bureaux pour faire leur rapport.

A l'appel du premier Bureau, il a été répondu que le travail n'étoit pas totalement achevé. L'audition du rapport a été remise à demain ; et le second Bureau appelé, M. Buzot a fait le rapport du travail de ce Bureau. Il a dit que les titres produits par les Députés de la Sénéchaussée d'Anjou avoient été trouvés en bonne forme ; qu'il en étoit de même de ceux des Députés de la Sénéchaussée d'Annonai, si ce n'est qu'on ne justifioit pas de la prestation de serment de M. Monneron, l'un d'eux. M. Monneron en a rapporté le Procès-verbal en bonne forme. M. le Rapporteur a continué, et dit que les titres des Députés de la Sénéchaussée et de la Ville d'Arles étoient pareillement en bonne forme ; qu'il manquoit dans les titres des Députés de la Sénéchaussée d'Ar-

magnac l'acte de prestation de serment, qui a été sur-le-champ rapporté par l'un desdits Députés. Les titres des Députés de l'Artois se sont trouvés en bonne forme. Il manquoit à ceux des Députés de la Sénéchaussée d'Auch l'acte de prestation de serment : il a été remis à l'instant. Les titres des Députés du Bailliage d'Autun se sont trouvés en bonne forme. A l'égard des titres des Députés du Bailliage d'Auxerre, M. le Rapporteur a dit que son Bureau n'avoit trouvé aucune difficulté dans les titres de MM. Marie de la Forge et Paultre des Epinettes ; mais que M. Remond, qui s'étoit présenté lors de l'appel, n'avoit été nommé qu'en qualité d'Adjoint, et sur l'espérance que la Sénéchaussée d'Auxerre avoit conçue d'obtenir une Députation plus considérable que celle qui lui avoit été accordée. L'Assemblée, après avoir délibéré, a arrêté que l'examen des titres de M. Remond seroit repris après que l'Assemblée seroit constituée, et que cependant, par provision, sans préjudice à aucun de ses droits en définitif, M. Remond ne seroit point appelé pour donner sa voix lors des opinions.

A l'appel du troisième Bureau, M. Couppé, Rapporteur nommé par le Bureau, a dit que les titres des Députés des Bailliages d'Auxois, d'Aval en Franche-Comté, d'Avesnes, de Bailleul et de Bar-le-duc, avoient paru au Bureau être en bonne forme; que les titres des Députés du Bailliage de Bar-sur-Seine étoient pareillement en bonne forme: si ce n'est qu'il n'apparoissoit point de la prestation de serment. M. Bouchotte, l'un des Députés des Communes pour ce Bailliage, a dit que l'acte de prestation de serment étoit entre les mains de M. le Baron de Crussol, Député de la Noblesse, et qu'il feroit les démarches nécessaires pour se le procurer. M. le Rapporteur a repris la parole, et a dit que le Bureau avoit trouvé parfaitement en règle les Pouvoirs des Députés des Sénéchaussées de la Basse-Marche, de Bazas et du Beaujolois.

A l'appel du quatrième Bureau, M. Belin, Rapporteur, a dit que le Procès-verbal d'élection de MM. les Députés du Bailliage de Beauvais n'étoit pas rapporté. L'Assemblée a ordonné de le rapporter dans quin-

zaine ; et cependant, que les Députés dudit Bailliage seroient appelés, et jouiroient du droit de donner leur avis. M. le Rapporteur a dit que les Députés du Bailliage de Belfort ne rapportoient pas non plus le Procès-verbal de leur élection : l'Assemblée a prononcé la même décision. M. le Rapporteur a continué, et a dit que les titres des Députés du Bailliage du Berry étoient en règle. Il a observé que les Députés du Bailliage de Besançon ne rapportoient pas le Procès-verbal de leur élection. Ils l'ont produit, et il s'est trouvé en bonne forme. M. le Rapporteur a repris et déclaré que les Procès-verbaux d'élection et de prestation de serment des Sénéchaussées de Beziers, de Bigorre, de Bordeaux et de Boulogne-sur-Mer, ainsi que du Bailliage de Blois, étoient en bonne forme. Il a seulement observé, par rapport au Bailliage de Blois, qu'il existoit une réclamation de la Paroisse de Ville-Francœur, laquelle n'avoit concouru à l'élection d'aucun Député aux Etats, parce qu'ayant été assignée à deux élections, ses Habitans avoient été renvoyés de Blois à Tours, où l'élection s'étoit trouvée

faite quand ils y étoient arrivés. L'Assemblée a arrêté que cette réclamation seroit remise à l'examen, pour en être rendu compte à l'Assemblée, après qu'elle se seroit constituée.

A l'appel du cinquième Bureau, il a été répondu que le travail n'étoit pas achevé, et l'Assemblée a remis le rapport du travail de ce Bureau à demain.

M. Guillottin a rendu compte, au nom du sixième Bureau, des titres des Députés de la Sénéchaussée de Castres, des Bailliages de Caux, de Châlons-sur-Marne, de Châlons-sur-Saône, de Chartres, de Charolles, de Châteauneuf en Thimerais, de Château-Thierry et de Châtellerault. Il a dit que les Procès-verbaux d'élection des Députés de ces Bailliages et Sénéchaussées avoient paru au Bureau parfaitement en règle; mais qu'il manquoit les actes de prestation de serment des Députés de Castres, de M. Cherfils, Député de Caux, et des Députés du Bailliage de Chatellerault.

A l'appel du septième Bureau, M. Vernier, Rapporteur nommé par le Bureau, a

dit que les titres des Députés des Bailliages de Châtillon-sur-Seine, de Chaumont en Bassigny et de Chaumont en Vexin, avoient été trouvés réguliers ; que cependant il étoit à remarquer que, lors de l'élection des Députés de Chaumont en Bassigny, quelques Electeurs présens étoient porteurs de procurations d'Electeurs absens. Sur quoi l'Assemblée a renvoyé à l'examen après qu'elle seroit constituée, et arrêté que, cependant, les Députés auroient la séance et le droit d'opiner. M. le Rapporteur ayant repris la parole, a dit, que les titres des Députés de Clermont en Auvergne avoient paru réguliers au Bureau : cependant il a observé que, dans cette Sénéchaussée, les Electeurs avoient nommé une seconde Députation, sur l'espérance d'obtenir la faculté de l'envoyer, mais que les personnes nommées pour la seconde Députation ne s'étoient point rendues aux Etats. L'Assemblée a renvoyé l'examen de ce qui regarde cette Députation après qu'elle se sera constituée. M. le Rapporteur a continué, et a dit, qu'il n'avoit été trouvé aucune difficulté dans les titres des Députés de Cler-

mont en Beauvoisis, de Colmar, de Gaminges, de Condom et de Coutances ; que ceux-ci n'avoient point d'abord produit d'acte de serment ; mais ils l'ont depuis rapporté en bonne forme.

M. Champeaux, Rapporteur, a dit, au nom du huitième Bureau, que les titres des Députés de Crépy en Valois, de Dauphiné, d'Acqs, de Dijon, de Dole, de Dourdan et de Draguignan, avoient été trouvés en bonne forme, quoiqu'il y eût une réclamation de quelques Membres du Clergé et de la Noblesse de Dauphiné contre la Députation de cette Province ; mais que cette réclamation n'attaquoit directement que la Députation des Membres du Clergé et de la Noblesse, et non celle des Communes, en sorte que le Bureau n'y avoit apperçu aucune difficulté. M. le Rapporteur a continué, et a dit que MM. les Députés de Dinan, dont les titres étoient d'ailleurs en règle, ne rapportoient point le Procès-verbal de leur prestation de serment ; qu'à l'égard de MM. les Députés du Bailliage de Douai, ils ne rapportoient pas le Procès-verbal de

leur élection, mais seulement la mention de cette élection dans le Procès-verbal de leur prestation de serment. L'Assemblée a ordonné qu'ils rapporteroient ce Procès-verbal dans quinzaine, et que cependant ils auroient la faculté de voter.

De la part du neuvième Bureau, M. Démeunier a déclaré que les titres des Députés d'Etampes, d'Evreux, de Forcalquier, de Forez, de Fougères, de Gex, de Gien, de Gueret et de Haguenau étoient en bonne forme, sauf qu'il manquoit l'acte de prestation de serment de MM. les Députés de Gex et de Gueret; que le Bureau avoit observé que le Procès-verbal d'élection des Députés du Bailliage d'Etampes faisoit mention de deux protestations contre l'élection de M. de la Borde de Mereville, fondées, l'une, sur la qualité de Garde du Trésor-royal, qu'il avoit alors; l'autre, sur une prétendue contravention aux articles 25 et 30 du Règlement du 24 Janvier, qui n'étoit pas spécifiée: sur quoi l'Assemblée a déclaré n'y avoir lieu à délibérer.

M. de Lattre, Rapporteur nommé par

le dixiéme Bureau, a dit que le Bureau n'avoit trouvé aucune difficulté dans les titres des Députés de Lesneven, de Libourne, de Lille, de Limoges, de Limoux et de la Ville de Lyon. Il a observé, relativement à la députation de la Ville d'Hennebont, régulière d'ailleurs, qu'il y avoit une protestation contre la nomination de M. de la Ville le Roux, fondée sur ce qu'il avoit été choisi exclusivement dans la classe des Négocians-Armateurs, conformément à une lettre de M. le Garde-des-Sceaux, ce que les autres Négocians avoient prétendu leur être préjudiciable ; mais il a ajouté que cette protestation n'avoit eu aucune suite ; et, en conséquence, l'Assemblée a déclaré n'y avoir lieu à délibérer. M. le Rapporteur a dit encore, que les Procès-verbaux d'élection de MM. les Députés de Tulles et de Loudun manquent, et que M. Delort de Puymalie ne paroît pas avoir prêté serment. L'Assemblée a arrêté que MM. les Députés de Tulles et de Loudun rapporteroient dans quinzaine le Procès-verbal de leur élection, et que cependant ils jouiroient du droit

d'opiner. A l'égard du défaut de serment de M. Delort de Puymalie, il a été remis à y statuer lorsqu'on délibéreroit sur le défaut de prestation de serment commun à plusieurs Députés.

A l'appel du onzième Bureau, M. de la Jacqueminière, Rapporteur, a dit que les titres des Députés des Sénéchaussées de Lyon, de Mâcon et du Maine, du Bailliage de Mantes et Meulan, des Marches Communes de Bretagne et de Poitou, des Sénéchaussées et Bailliages de Marseille, de Meaux, de Melun et de Mende, avoient paru en bonne forme, mais qu'il n'apparoissoit point de la prestation de serment des Députés de Mantes et de Meulan, ni de celui de M. Houdet, Député du Bailliage de Meaux. M. le Rapporteur a ajouté que le Bureau ayant examiné les Pouvoirs des Suppléans nommés par la Sénéchaussée de Marseille, les avoit trouvés en aussi bonne forme que ceux des Députés principaux. Lors du compte qui a été rendu des titres des Députés de la Sénéchaussée de Lyon, M. Milanois, l'un des Députés de

la Ville de Lyon, a fait part de quelques difficultés qui s'étoient élevées, relativement à la députation, entre la Sénéchaussée et la Ville. Leur discussion a été renvoyée après la constitution de l'Assemblée.

A dix heures, la séance a été levée, et continuée à demain Dimanche, neuf heures du matin. Signé BAILLY, Doyen; CAMUS, Secrétaire; PISON DU GALLAND fils, Secrétaire.

Du Dimanche 14 Juin 1789, dix heures du matin.

M. le Doyen ayant ouvert la séance, le rapport de l'examen des Pouvoirs a été repris, ainsi qu'il suit.

MM. du douzième Bureau, M. Target portant la parole, ont dit qu'ils avoient eu sous les yeux les pouvoirs remis par les Députés des Bailliages, Sénéchaussées et Villes de Metz, Mirecourt, Montargis, Mont-de-Marsan, Montfort-l'Amaury, Montpellier et Montreuil-sur-Mer; que les Pouvoirs remis par les Députés du Bailliage de Metz étoient sans contradiction, et leur avoient

paru réguliers ; que les Pouvoirs remis par le Député de la Ville de Metz, étoient contredits par différentes oppositions et protestations, fondées principalement sur ce que le Règlement particulier qui avoit accordé un Député à la Ville de Metz, portoit qu'il seroit procédé à son élection selon la forme prescrite par le Règlement général du 22 Janvier ; qu'on s'étoit écarté de cette forme en convoquant les Habitans de la Ville par Paroisses, au-lieu de les convoquer par corporations, conformément au Règlement du 24 Janvier ; et que ce changement arbitraire dans la forme de convocation n'ayant pas été fait du gré général des Habitans, puisqu'il donnoit lieu à des réclamations, avoit paru difficile à autoriser.

M. Maujean, Député de la Ville de Metz, a lu un Mémoire contenant entre autres choses que la convocation par Paroisses étoit également représentative de l'Universalité des Habitans, et que cette forme, substituée à l'autre, avoit été approuvée par une lettre de M. le Garde-des-Sceaux. L'Assemblée a remis la décision après qu'elle sera constituée.

Un de Messieurs a mis en question si le Député de la Ville de Metz auroit séance provisoire ? M. Maujean a dit que, pour ne pas consumer en discussions un temps précieux, il s'abtiendroit de délibérer jusqu'au jugement. L'Assemblée a reçu son abstention.

M. Target, reprenant son rapport, a dit que les Pouvoirs remis par les Députés de Mirecourt, Montargis, Mont-de-Marsan et Montfort-l'Amaury, étoient sans contradicteurs, et avoient paru réguliers. Il a observé néanmoins que la députation attribuée par le Règlement, à la Sénéchaussée du Mont-de-Marsan, avoit été partagée entre les Habitans de la Ville, et ceux du surplus du Ressort ; mais que ce partage ayant été fait volontairement par les intéressés, et étant sans réclamation, n'avoit pas paru faire une irrégularité. L'Assemblée a approuvé l'avis du Bureau.

M. Target a repris et dit que les Pouvoirs remis par MM. Verny et Jac, Députés de Montpellier, étoient sans contradicteurs, et avoient paru réguliers ; mais

que la Ville avoit nommé une autre députation, sans y être autorisée par le Règlement, et que cette seconde députation n'avoit point encore obtenu l'approbation du Roi. L'Assemblée a remis, après sa constitution, l'examen du droit de la Ville de Montpellier, sans séance pour la députation dont il s'agit.

M. Target, terminant son rapport, a dit que les pouvoirs remis par les Députés de Montreuil-sur-Mer, étoient sans contradiction, et avoient paru réguliers.

MM. du treizième Bureau, M. Pothée portant la parole, ont dit qu'ils avoient eu sous les yeux les pouvoirs remis par les Députés des Bailliages ou Sénéchaussées de Morlaix et Lannion, Moulins, Nanci, Nantes, Nemours, Nîmes et Beaucaire, Nivernois et Donziois, et par ceux de la Principauté d'Orange; qu'ils étoient sans contradicteurs, et avoient paru réguliers.

MM. du quatorzième Bureau, M. Vaillant portant la parole, ont dit qu'ils avoient eu sous les yeux les Pouvoirs remis par les Députés du Bailliage d'Orléans, de la Sé-

néchaussée de Pamiers, de la Prévôté et Vicomté de Paris, des Bailliages et Sénéchaussée du Perche, du Périgord, de Péronne, Roye et Montdidier, et de la Viguerie de Perpignan ; que les Pouvoirs remis par les Députés d'Orléans étoient sans contradicteurs, et avoient paru réguliers, quoique le procès-verbal d'élection n'exprimât pas que les Scrutateurs chargés de vérifier le scrutin eussent été nommés eux-mêmes au scrutin. L'Assemblée a approuvé l'avis du Bureau.

M. Vaillant a repris, et dit que les Pouvoirs remis par les Députés de Pamiers, et de la Prévôté et Vicomté de Paris étoient sans contradicteurs, et avoient paru réguliers. Un de Messieurs a dit qu'on distribuoit un Mémoire imprimé sous le nom de la Commune de Versailles, contenant des réclamations contre la députation de la Prévôté et Vicomté de Paris. Un de Messieurs a répondu que cet imprimé n'avoit aucun caractère de certitude ou d'authenticité tant qu'il n'étoit point présenté ou signé en original par ceux au nom de qui il étoit dis-

tribué. L'Assemblée a déclaré n'y avoir lieu à délibérer quant à présent sur ce Mémoire.

M. Vaillant, reprenant son rapport, a dit que l'élection des Députés de la Ville de Paris avoit été présidée par un des Membres de l'Assemblée des Electeurs, et non par le Lieutenant-Civil au Châtelet de Paris, quoiqu'appelé par le Règlement : ce que le Bureau n'avoit pas regardé comme une irrégularité. Il a ajouté qu'il y avoit une protestation de huit personnes contre la députation de M. l'Abbé Sieyes, attendu sa qualité d'Ecclésiastique ; mais que cette protestation avoit paru sans fondement. L'Assemblée a approuvé l'avis du Bureau. M. Vaillant reprenant son rapport, a dit qu'il n'y avoit aucune difficulté sur les Pouvoirs des Députés du Perche ; qu'ils avoient paru réguliers ; que les actes remis par les Députés du Périgord ne consistoient qu'en leur prestation de serment qui étoit sans contradiction, et avoit paru régulière. L'Assemblée a arrêté que le Procès-verbal d'élection seroit rapporté sous quinzaine, et cependant que les Députés auroient provisoirement séance.

M. Vaillant terminant son rapport, a dit que les Députés de Péronne, Roye et Montdidier, et de la Viguerie de Perpignan, étoient sans contradiction, et avoient paru réguliers.

Messieurs du quinzième Bureau, M. le Chapelier, l'un d'eux, portant la parole, ont dit qu'ils avoient eu sous les yeux les Pouvoirs remis par les Députés des Bailliages ou Sénéchaussées de Ploërmel, du Poitou, tant de la part de MM. du Clergé, que des Communes; de Ponthieu, de Provins, du Puy en Velay, de Quercy, de Quimper et de Reims; que ces Pouvoirs étoient sans contradiction, et leur avoient paru réguliers; que néanmoins ceux de Ploërmel, de Quimper et de Quercy avoient donné lieu aux observations suivantes:

Qu'on annonçoit comme certaine une protestation d'une partie du Clergé et de toute la Noblesse de Bretagne contre la députation de Ploërmel et de Quimper, pour avoir été faite par arrondissement de Bailliages et de Sénéchaussées, et non dans les Etats de la Province, conformément à l'ancien usage;

mais que la forme substituée à l'ancienne étoit autorisée sur un Règlement de Sa Majesté, et que ce Règlement avoit été déterminé par les divisions notoires qui régnoient dans les Etats ; que cette observation s'appliquoit aux autres députations de la même Province, dont le rapport avoit été ou seroit fait à l'Assemblée ; et que MM. du Quercy ne rapportoient que leur serment qui se relatoit à leur élection, et non leur élection elle-même.

L'Assemblée a déclaré n'y avoir lieu à délibérer, quant à présent, sur les protestations annoncées contre les députations de Ploërmel et autres de la même Province ; elle a ordonné que MM. du Quercy rapporteroient leur élection sous quinzaine, avec séance provisoire.

MM. du seizième Bureau, M. Goupil de Préfelne portant la parole, ont dit qu'ils avoient eu sous les yeux les Pouvoirs remis par les Députés des Bailliages, Sénéchaussées, Pays ou Jugeries, et Ville de Rennes, Rodez, Riom, Rivière-Verdun, Gaure, Léonac et Marestaing, la Rochelle, Rouen,

Saint-Jean d'Angely et Saint-Brieux ; que les Pouvoirs remis par ceux de la Ville de Rennes et de Rodez étoient sans contradiction et avoient paru réguliers.

M. du Pont a dit que le Cahier de Rennes ne permettoit à ses Députés de lier la Bretagne aux délibérations des Etats-Généraux, qu'autant qu'elles seroient adoptées par les Etats de cette Province ; que cette clause devoit être révoquée avant que les Députés de Rennes fussent admis à influer dans les délibérations : ne pouvant pas concourir à obliger les autres Provinces, sans obliger pareillement la leur.

L'Assemblée a déclaré n'y avoir lieu à délibérer, quant à présent, sur la teneur des Cahiers.

M. de Préfelne reprenant son rapport, a dit que les Pouvoirs remis par les Députés de Riom étoient sans contradicteurs, et avoient paru réguliers, à une difficulté près, concernant la députation particulière de M. Malouet, résultant de ce que cette députation avoit été faite par acclamation et non au scrutin ; qu'on avoit observé néanmoins que

les acclamations avoient été réitérées ; et qu'avant de regarder l'élection comme opérée par cette voie, il avoit été demandé si personne ne réclamoit le scrutin. L'Assemblée a requis la lecture des Pouvoirs de M. Malouet. Cette lecture faite, l'Assemblée a remis, après sa constitution, la décision de la question, avec séance provisoire au Député.

M. de Préfelne reprenant son rapport, a dit que les Pouvoirs remis par les Députés de Rivière-Verdun, Gaure, Léonac et Marestaing ; la Rochelle, Rouen, Saint-Jean d'Angely et Saint-Brieux, étoient sans contradicteurs, et avoient paru réguliers, quoique, lors de l'élection de M. Perez, l'un des Députés de Rivière-Verdun, Gaure, etc. il se fût trouvé deux scrutins au-delà du nombre des Electeurs ; et que, pour éviter des longueurs, au-lieu de procéder à un nouveau scrutin, on eût fait retrancher au hasard, par un enfant, les deux scrutins surnuméraires ; mais que M. Perez n'avoit pas moins eu une très-grande majorité. L'Assemblée a approuvé l'avis du Bureau.

M. de Préfelne terminant son rapport, a ajouté qu'il avoit été nommé à la Rochelle un Député au-delà du nombre désigné par le Règlement. L'Assemblée a remis, après sa constitution, l'examen du droit, sans séance pour le Député excédent.

MM. du dix-septième Bureau, M. de la Borde portant la parole, ont dit qu'ils avoient eu sous les yeux les Pouvoirs remis par les Députés de Saintes, Saint-Flour, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Quentin, Sarguemines, Saumur, Sedan et Senlis; que ces Pouvoirs étoient sans contradiction, et leur avoient paru réguliers; que néanmoins ils donnoient lieu aux observations suivantes: Que le Bailliage de Saint-Flour et ses Secondaires avoient obtenu une nouvelle députation par un Règlement particulier; que les deux Députés du Bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier avoient été nommés par un seul scrutin, et que le Procès-verbal n'exprimoit pas qu'ils eussent réuni plus de la moitié des suffrages; que les Députés de Sedan ne rapportoient que le Procès-verbal de leur prestation de serment, et non celui de leur

élection. L'Assemblée a approuvé l'avis du Bureau, réservé de prendre en considération pour l'avenir, les observations faites à l'article de Saint-Pierre-le-Moûtier, et arrêté que les Députés de Sedan rapporteroient le Procès-verbal de leur élection sous quinzaine, avec séance provisoire.

M. le Doyen a annoncé une lettre adressée à MM. les Députés des trois Ordres, dans la Salle de l'Assemblée générale, et, en cas d'absence, à MM. du Tiers-Etat.

L'Assemblée en a remis l'ouverture après qu'elle sera constituée.

M. Roussier a annoncé le décès de M. Liquier, non-Catholique, Député de Marseille, et a invité à son inhumation pour huit heures du soir.

M. Castellanet, Suppléant pour Marseille, s'est présenté, et a demandé séance. Ses Pouvoirs ayant été vérifiés par MM. du onzième Bureau, qui en avoient fait rapport hier à l'Assemblée, la séance lui a été accordée.

M. de L'Apparent, Suppléant du Poitou, qui s'étoit présenté, et avoit remis ses Pou-

voirs dans la Séance du 13 de ce mois, a demandé à prendre séance, attendu l'absence de M. Thibaudeau, causée par sa maladie. L'Assemblée a dit n'y avoir lieu quant à présent.

La séance a été remise à cinq heures du soir. Signé BAILLY, Doyen; CAMUS, Secrétaire; PISON DU GALLAND fils, Secrétaire.

Du Dimanche 14 Juin 1789, à cinq heures du soir.

M. le Doyen a ouvert la séance.

MM. du dix-huitième Bureau, M. Enjubault de la Roche portant la parole, ont dit qu'ils avoient eu sous les yeux les Pouvoirs remis par les Députés des Bailliages, Sénéchaussées ou Villes de Sens et Villeneuve-le-Roi, Sezanne, Soissons, Strasbourg, Toul et Vic, Toulon, Toulouse, Touraine; qu'ils étoient sans contradicteurs et leur avoient paru réguliers. Ils ont observé néanmoins qu'il y avoit une difficulté concernant la forme de l'élection de M. Ricard, Suppléant de M. Thuré qui n'avoit pas accepté; en ce que M. Ricard ne paroissoit pas élu au scrutin. L'Assemblée a renvoyé à prononcer

définitivement après sa constitution, avec séance provisoire à M. Ricard.

MM. du dix-neuvième Bureau, M. Jouye des Roches portant la parole, ont dit qu'ils avoient eu sous les yeux les pouvoirs remis par les Députés des Bailliages, Sénéchaussées ou Villes de Trévoux, Troyes, Labour séant à Ustaritz, Valenciennes, Vannes, Auray et Rhuys; Vendôme, Verdun, Vermandois; qu'ils étoient sans contradiction, et leur avoient paru réguliers.

MM. du vingtième Bureau, M. Redon portant la parole, ont dit qu'ils avoient eu sous les yeux les Pouvoirs remis par les Députés des Bailliages ou Sénéchaussées de Villefranche en Rouergue, Villeneuve-de-Berg, Villers-Cotterets et Vitri-le-François, qui étoient sans contradiction et leur avoient paru réguliers; qu'ils avoient eu pareillement sous les yeux les Pouvoirs présentés par les Députés de la Colonie de Saint-Domingue qui n'étoient pas complets, et que ces Députés n'avoient aucune convocation de Sa Majesté.

L'Assemblée a remis, après sa constitu-

tion, l'examen des droits de cette Colonie, sans suffrage provisoire.

MM. du premier Bureau et MM. du cinquième Bureau, dont le travail n'étoit pas terminé hier, ayant été appelés, MM. du premier Bureau, M. Desmazière portant la parole, ont dit qu'ils avoient eu sous les yeux les Pouvoirs des Députés des Bailliages ou Sénéchaussées d'Agen, Aix, Nerac et Tartas dans le Duché d'Albret, d'Alençon, des dix Villes ci-devant Impériales d'Alsace, d'Amiens et Ham, Amont en Franche-Comté, Angoulême; qu'ils étoient sans contradiction, et avoient paru réguliers quoiqu'on eût observé dans le Procès-verbal de l'Election du Bailliage d'Amont, qu'il n'y étoit pas fait mention de la présence du Procureur du Roi. L'Assemblée a approuvé l'avis du Bureau.

MM. du cinquième Bureau, M. du Pont portant la parole, ont dit qu'ils avoient eu sous les yeux les Pouvoirs remis par les Députés des Bailliages ou Sénéchaussées de Bourg en Bresse, Brest, Bugey et Valromey, Caen, Calais et Ardres, Cambresis, Carcassonne, Carhaix et Castelnaudari; qu'ils

étoient sans contradiction et avoient paru réguliers ; mais que les Députés de Bourg-en-Bresse n'avoient remis que le Procès-verbal de leur prestation de serment, qui se référoit à leur élection, mais non le Procès-verbal de l'élection elle-même.

L'Assemblée a arrêté que le Procès-verbal seroit rapporté sous quinzaine, et cependant que les Députés de Bourg auroient séance provisoire.

Sont entrés et ont pris séance sur les bancs du Clergé, MM. Besse, Curé de Saint-Aubin, Député du Clergé du Bailliage d'Avesnes; Grégoire, Curé d'Embermesnil, Député du Clergé du Bailliage de Nanci ; Dillon, Curé du vieux Pouzauges, Député du Clergé de la Sénéchaussée de Poitiers ; Guegan, Recteur de Pontivy ; Loaisel, Recteur de Rhédon : tous les deux Députés du Diocèse de Vannes; et Bodineau, Curé de Saint-Bienheuré de Vendôme, Député du Clergé du Bailliage de Vendôme.

M. Dillon a dit : « Messieurs, la Nation » nous reprocheroit sans doute de ne nous » être pas rendus hier dans la Chambre de

l'Assemblée

» l'Assemblée Générale, pour vérifier en
» commun nos Pouvoirs. Nous ne pouvons
» que louer le zèle et le patriotisme des
» Confrères qui nous ont précédés ; mais
» leur intention nous étoit inconnue. Ani-
» més du desir de nous réunir à vous,
» nous avons voulu épuiser tous les moyens
» de douceur et de patience que la pru-
» dence et l'amour de la paix pouvoient nous
» inspirer.

» Un motif non moins puissant nous ar-
» rêtoit. Nous respectons, nous chérissons
» le Monarque bienfaisant que le Ciel nous
» a donné dans sa miséricorde. Ses inten-
» tions sont pures ; ses vues pour le bon-
» heur de son Peuple nous sont connues ;
» chacun de nous craignoit de n'y pas con-
» former sa conduite : mais étant convain-
» cus que nos pouvoirs doivent être connus
» de tous les Représentans de la Nation,
» nous nous rendons, Messieurs, dans l'es-
» pérance de voir cesser enfin notre malheu-
» reuse situation. Nous venons avec con-
» fiance reprendre dans ce moment, au mi-
» lieu de vous, les places que notre Mo-

» narque bienfaisant nous avoit assignées » pour y travailler au grand œuvre de la » félicité publique. De cet édifice élevé par » ses ordres, il nous faisoit entendre les » expressions touchantes de son amour pour » son Peuple, et il nous invitoit à réunir » nos travaux.

» Persuadés que le concert des trois Or- » dres peut seul opérer les heureux effets » que la Nation paroît attendre avec la plus » vive impatience, nous vous le déclarons, » Messieurs, c'est le desir le plus ardent » d'établir cette union qui nous conduit ici. » Nous respecterons, ainsi que ceux qui nous » font l'honneur de nous entendre, les droits » du Souverain, les Loix constitutionnelles » de l'Etat, la propriété des individus qui » le composent. Nous vous prions, Mes- » sieurs, de vouloir bien inscrire sur vos » Registres, et de nous délivrer copie des » motifs et des principes que nous venons » de vous exposer. Il est intéressant pour » nous que la France, le Monde entier con- » noisse la pureté de nos intentions ».

M. Dillon a ajouté que ses pouvoirs étoient compris dans ceux qui ont été re-

mis par les Députés des Communes du Poitou.

M. Bodineau a remis ses pouvoirs sur le Bureau : ils ont été mis entre les mains de M. Camus.

MM. Besse, Grégoire, Guegan et Loaisel ont dit qu'ils remettroient les leurs demain matin.

L'Assemblée a chargé MM. du premier Bureau, joints MM. le Cesve, Ballart et Jallet, Députés du Clergé du Poitou, dont les pouvoirs ont été vérifiés, d'examiner ceux de MM. les Ecclésiatiques ci-dessus dénommés, pour lui en faire rapport.

M. le Doyen a remis et continué la Séance à demain, neuf heures du matin. Signé BAILLY, Doyen; CAMUS, Secrétaire; PISON DU GALLAND fils, Secrétaire.

Du lundi 15 Juin 1789, 9 heures du matin.

La Séance ouverte, M. le Doyen a dit qu'il étoit à propos de commencer par renouveler MM. les Adjoints, et qu'il falloit aussi procéder à la nomination d'un nouveau Doyen. L'Assemblée a arrêté, d'un vœu unanime, que M. le Doyen et MM.

les Adjoints continueroient d'exercer leurs fonctions jusqu'à ce que l'Assemblée fût constituée ; en conséquence, ils sont demeurés au Bureau avec M. le Doyen.

M. Marolles, Curé de Saint-Jean de Saint-Quentin, s'est présenté, et a dit qu'il venoit prier l'Assemblée de vérifier ses pouvoirs. Il a fait le discours suivant :

« Messieurs, depuis l'ouverture des Etats-» Généraux, mon cœur est au milieu de » vous. Dans une Chambre qui s'est sépa-» rée, j'ai combattu pour vos intérêts né-» cessairement unis aux nôtres et à ceux » de la Nation entière. Je viens ici, Mes-» sieurs, professer hautement cette vérité, » et reconnoître la nécessité indispensable » de la vérification commune des pouvoirs » d'une Assemblée Nationale. Je soumets » les miens à votre examen : c'est dans cet » acte que vous trouverez le titre de votre » coopérateur dans l'œuvre importante de » la régénération de l'Etat ; dans ma con-» duite, vous trouverez les principes et la » tendre affection d'un frère. Si cet exem-» ple n'est pas suivi par le plus grand

» nombre, vous ne désapprouverez pas, sans » doute, mon retour dans la Chambre du » Clergé, où la défense de votre cause exigera » ma présence ».

M. Marolles a ensuite remis les actes de sa Députation pour être vérifiés, et il a pris place sur les bancs du Clergé.

M. Fouquier d'Hérouel, l'un des Députés des Communes de Saint-Quentin, et M. Thibaudeau, l'un des Députés des Communes de Poitiers, qui n'avoient pas répondu à l'appel de leur Bailliage et Sénéchaussée, fait le treize de ce mois, se sont présentés, et ont dit, que ce jour treize, ils avoient été absens pour cause d'indisposition. Ils ont ajouté que leurs pouvoirs étoient compris dans les mêmes actes qui avoient été produits par leurs co-Députés, et qui avoient été reconnus légitimes.

L'Assemblée délibérant sur le rapport qui lui a été fait, au nom des différens Bureaux, des titres des Députés, a déclaré que les Députés sur les titres desquels il ne s'étoit trouvé aucune difficulté, jouiroient définitivement de leur effet ; qu'à l'égard

de ceux de ces Députés qui n'avoient point prêté de serment ou qui n'en rapportoient pas l'acte, ils prêteroient avec les autres Membres de l'Assemblée, un serment général aussi-tôt après sa constitution ; enfin, qu'à l'égard des Députations qui ont donné lieu à quelques difficultés, il y seroit pourvu après la Constitution de l'Assemblée.

Les Pouvoirs et autres pièces qui avoient été remises par MM. les Députés, et distribuées aux différens Bureaux, pour rendre compte de leur examen, sont rapportées sur le Bureau. L'Assemblée ordonne qu'elles demeureront, quant à présent, entre les mains de M. Camus, l'un des Secrétaires provisoires.

L'Assemblée a renvoyé à la Commission établie dans la Séance d'hier, l'examen et le rapport des Pouvoirs remis par M. Marolles, Curé de Saint-Quentin.

M. le Doyen présente des Délibérations d'une partie de MM. du Clergé et de MM. de la Noblesse de la Province de Bretagne, en date du 17 Avril 1789, et une protestation d'une partie de MM. du Clergé de la même Province, en date du 19 du même

mois d'Avril, contre les élections de MM. des Communes. M. le Doyen annonce que ces pièces viennent de lui être remises par M. de Boisgelin, l'un de MM. de la Noblesse de Bretagne, pour être lues à l'Assemblée. L'Assemblée remet à s'en occuper après qu'elle sera constituée.

M. Mougins-Rocquefort, Curé de Grasse, Député de la Sénéchaussée de Draguignan, se présente, et requiert la vérification de ses Pouvoirs, observant qu'ils sont compris dans les mêmes actes que ceux des autres Députés de la Sénéchaussée de Draguignan, dont il a été fait rapport à l'Assemblée : ses pouvoirs sont reconnus légitimes : il prend place sur les bancs du Clergé, après avoir prononcé le Discours suivant :

« Messieurs, il me tardoit de me rendre » dans la Salle nationale, pour procéder, » avec le concours des Ordres, à la vérifi- » cation des Pouvoirs, et travailler de con- » cert à l'œuvre de la régénération publique. » Des motifs de prudence, l'espoir de pa- » roître avec tous mes co-Députés, avoient

» suspendu mes démarches, sans affoiblir » mes sentimens, ni altérer mes résolutions.

» Mais il ne m'est plus permis de différer. » Je dois céder à mon devoir et à l'intérêt de » l'Etat. Ma joie sera à son comble, dès que » mes Pouvoirs étant légalement reconnus, » je pourrai, comme vrai Représentant de » la Nation, m'occuper sans délai des grands » objets qui nous rassemblent, et contribuer » avec vous, Messieurs, mes frères, mes » amis, à la gloire du Trône, au bonheur » de l'Etat, à la félicité générale.

» Il me reste un dernier vœu à former; il » est digne de l'auguste et sacré ministère » que j'exerce : c'est celui de l'union géné- » rale des sentimens; c'est celui de voir » arborer, par les classes de tous les Citoyens » qui composent les Etats-Généraux, l'olivier » de la paix et de la concorde. N'abandon- » nons jamais, Messieurs, ce doux espoir : » il seroit consolant pour la Nation et bien » précieux à mon cœur ».

M. Mougins-Roquefort, l'un des Députés des Communes, frère du Curé de Grasse, ayant demandé la parole, a dit : « Messieurs,

» permettez-moi d'applaudir à la démarche » du Pasteur qui vient de vous exprimer son » vœu et de se réunir à vous sous l'étendart » national. Uni à lui par les liens de la na- » ture, formé du même sang, je partage » avec sensibilité, et dans toute la joie de » mon cœur, ses principes et ses senti- » mens ».

M. Joyeux, Curé de Saint-Jean de Chatellerault, se présente, annonce qu'il remettra incessamment ses pouvoirs, et prend place sur les bancs de MM. du Clergé.

Plusieurs de Messieurs proposent différentes Motions tendantes à la constitution de l'Assemblée, mais avec des vues différentes sur la manière et la forme de le faire. Ces différentes motions sont livrées au débat, et discutées par plusieurs de Messieurs.

A une heure après-midi, on annonce une Députation de MM. de la Noblesse. Quatre de MM. des Communes sont nommés pour aller les recevoir, et les introduisent. MM. de la Noblesse, au nombre de six, saluent l'Assemblée, qui se lève pour leur rendre le salut. Après avoir pris place sur leurs bancs,

MM. de la Noblesse exposent qu'ils sont chargés d'apporter un Arrêté, en date du 13 de ce mois. Ils en font lecture, et en laissent expédition sur le Bureau ; ensemble, d'une autre Arrêté de ce jour, qui en ordonnoit l'apport et nommoit les Députés pour cette mission.

Les deux Arrêtés sont de la teneur suivante :

« Extrait du Registre des Délibérations » de MM. les Députés de l'Ordre de la No- » blesse aux Etats-Généraux, du Samedi » 13 Juin 1789.

» La proposition de l'Ordre du Tiers-Etat » nécessite, de la part de l'Ordre de la No- » blesse, le développement des principes qui » l'ont dirigé. Il doit cet hommage à la » Nation ; il doit cet égard à l'Ordre du Tiers- » Etat.

» Les Députés de l'Ordre de la Noblesse, » réunis dans leur Chambre avant d'avoir » vérifié leurs Pouvoirs, ont dû suivre pour » cette vérification les usages des précédens » Etats-Généraux. Ils les ont suivis : ces usages » étoient une conséquence nécessaire de la

» Loi constitutive de la séparation des Ordres » et de leur mutuelle indépendance, Loi » que la Noblesse a toujours considérée » comme conservatrice du Trône, de la liberté » et des propriétés des Citoyens.

» L'Ordre du Tiers-Etat n'a point adopté » la même marche. Lorsqu'il a desiré que la » vérification séparée des Pouvoirs fût con- » vertie en une vérification commune, l'Ordre » de la Noblesse a dû exposer ses raisons » pour y procéder séparément. Il les a expo- » sées par l'organe de ses Commissaires conci- » liateurs, en les chargeant d'énoncer préa- » lablement que la presque-totalité des » Cahiers de ses Députés les autorisoit » à la renonciation aux priviléges pécuniai- » res. Il a dû croire que ce préalable ter- » mineroit à l'instant plusieurs difficultés, » et faciliteroit les moyens de mettre en » activité les Etats-Généraux.

» Dans l'espoir d'une conciliation, l'Ordre » de la Noblesse a encore proposé que, lors- » qu'on s'occuperoit de l'organisation des » Etats-Généraux, on examinât les incon- » véniens ou les avantages d'une vérifi-

» cation séparée ou commune, afin qu'il y » fût statué pour l'avenir.

» Enfin le Roi fait proposer un plan de » conciliation. Sa Majesté demande que ce » plan soit accepté ou tout autre. L'Ordre » de la Noblesse délibère à l'instant. Il ac- » cepte le plan proposé par les Commissaires » du Roi ; et, d'après leur vœu, réunit au » fond de la proposition les précautions qui » lui paroissent convenables.

» En conséquence, il charge ses Commis- » saires conciliateurs de rappeler à la confére- » ce, que la Noblesse avoit arrêté précédemment » qu'elle vérifieroit ses Pouvoirs dans son » sein, et prononceroit sur les contestations » qui surviendroient, lorsqu'elles n'intéres- » seroient que ses Députés particuliers, et » qu'elle en donneroit une connoissance » officielle aux autres Ordres.

» Quant aux autres difficultés survenues » ou à survenir sur les Députations entières » pendant la présente tenue des Etats-Gé- » néraux seulement, l'Ordre de la Noblesse » a proposé que chaque Ordre chargeât ses » Commissaires, conformément aux desirs

» du Roi, de les discuter avec ceux des » autres Ordres, pour que, sur leur rapport, » il y fût statué d'une manière uniforme, » s'il étoit possible, dans les trois Chambres » séparées, et que, dans le cas où on ne » pourroit y parvenir, le Roi seroit supplié » d'être leur arbitre.

» Maintenant, la Nation peut juger si » elle doit imputer à la Noblesse l'inquiétante » inertie des Etats-Généraux.

» Dans ce moment, où la France entière » attend le rétablissement de sa Constitution, » où la dette publique exige des sacrifices, » l'Ordre de la Noblesse croit n'avoir à ré- » pondre sur la proposition de l'Ordre du » Tiers-Etat, qu'en l'invitant à ne pas re- » jeter l'arbitrage du Roi pour les Pouvoirs » contestés, non encore jugés; à ne pas se » refuser plus long-temps à ces moyens de » conciliation, dont l'adoption doit accé- » lérer la marche des trois Ordres vers ces » grands objets, qui intéressent essentielle- » ment la Nation.

» L'Ordre de la Noblesse, fidèle à ses Com- » mettans, déclare qu'il va s'en occuper sans » relâche ».

Du Lundi 15 Juin 1789.

« Arrêté qu'expédition en forme, de l'Arrêté pris le Samedi treize de ce mois, sera » porté à l'instant aux deux autres Ordres : » à l'Ordre du Tiers-Etat, par MM. de » Bressey, le Duc de Luynes, le Marquis » de Thiboutot, le Baron Flachslanden, le » Duc de Croy, le Comte de la Galissonnière. Collationné conforme à la minute ». Signé le Carpentier de Chailloué, Secrétaire ; Malartic, Secrétaire.

M. le Doyen répond à MM. de la Noblesse en ces termes : « Messieurs, vous » nous voyez occupés de l'exécution de la » Délibération prise le 10 de ce mois, et » que nous avons eu l'honneur de vous com- » muniquer le 12. Nous espérons toujours que » vous vous réunirez à nous pour y concourir ».

MM. de la Noblesse s'étant levés, et ayant salué l'Assemblée, qui a rendu le salut, sont reconduits par les mêmes personnes qui les avoient introduits.

L'Assemblée se lève à deux heures, et est continuée à cinq heures du soir. Signé BAILLY, Doyen ; Camus, Secrétaire ; Pison du Galland fils, Secrétaire.

Du Lundi 15 Juin 1789, cinq heures et demie après-midi.

A l'ouverture de l'Assemblée, faite par M. le Doyen, M. Lavenue, l'un des Députés de la Sénéchaussée de Bazas, se présente et dit qu'il n'a pas répondu à l'appel fait le 13, parce qu'il étoit indisposé. Il observe que ses Pouvoirs sont contenus au même Cahier que ceux de M. Saige, son co-Député, qui ont été vérifiés et trouvés bons.

Le Procès-verbal de l'élection de MM. les Députés de Tulles, qui n'avoit pas été présenté lors de l'appel, est remis sur le bureau par un des Membres de la Députation.

M. Desmazières fait, au nom de MM. du premier Bureau, le rapport de l'examen des Pouvoirs de MM. Besse, Curé de Saint-Aubin; Grégoire, Curé d'Embermesnil; Dillon, Curé du Vieux-Pouzauge; Bodineau, Curé de Saint-Bienheuré de Vendôme; Marolles, Curé de Saint-Quentin. L'Assemblée prononçant sur ce rapport, déclare les Pouvoirs bons; et les actes qui les contiennent sont rendus à MM. les Curés.

La discussion des Motions relatives à la manière dont l'Assemblée doit se constituer, est reprise, et continuée jusqu'à dix heures du soir.

M. le Doyen lève la Séance, et la remet à demain neuf heures du matin. Signé BAILLY, Doyen; CAMUS, Secrétaire; PISON DU GALLAND fils, Secrétaire.

Du Mardi 16 Juin 1789, neuf heures du matin.

M. le Doyen ayant ouvert la Séance, a proposé de faire une visite de condoléance, au nom de l'Assemblée, à la veuve de M. Liquier, Député, à l'inhumation duquel plusieurs Membres ont assisté. L'Assemblée l'a approuvé.

M. Bertereau, Curé de Teillé, Député du Clergé de la Sénéchaussée du Maine, est entré, et a dit : « Messieurs, le second Député » du Clergé de la Sénéchaussée du Maine, in- » timement persuadé que l'Ordre des Com- » munes de France est fondé à demander » une vérification commune et respective des » Pouvoirs entre les trois Ordres, s'empresse » de vous présenter les siens. La justice, son inclination

» inclination naturelle lui prescrivent égale-
» ment cette démarche. Citoyen avant que
» d'être promu au Sacerdoce, il n'a point cessé
» de l'être, ni oublié le rang auquel il doit
» sa naissance. Il n'a vu dans sa qualité de
» Pasteur que des raisons multipliées de
» s'unir plus étroitement aux malheureux et
» à la classe si nécessaire des Cultivateurs
» laborieux, victimes infortunées de la main
» cruelle du Fisc. Il ne se croit pas moins
» que vous, Messieurs, chargé de leurs plus
» chers intérêts; et le desir le plus ardent de son
» cœur a toujours été de pouvoir les soulager.
» Un Monarque bienfaisant nous en procure
» l'occasion: nous rassemblant ici, Messieurs,
» pour tarir les sources diverses des mal-
» heurs publics. Vos Procédés, conçus avec
» sagesse, conduits avec prudence, pesés
» dans la balance de la plus sévère justice
» et soutenus avec fermeté, seront toujours
» étayés du suffrage de ma foible voix. Ce
» sont les sentimens et les dispositions sin-
» cères de mon cœur; et je vous prie,
» Messieurs, de les consigner dans le Procès-
» verbal de votre Assemblée ».

M. Bertereau a remis ses Pouvoirs sur le

bureau, et a pris séance sur les bancs du Clergé. L'Assemblée a chargé le Bureau des Adjoints d'en faire l'examen et le rapport.

MM. du Bureau des Adjoints, après avoir procédé à cet examen, ont dit, M. Enjubault de la Roche portant la parole, que les Pouvoirs remis par M. Bertereau consistoient en un Procès-verbal de prestation de serment relatif à son élection; que ce Procès-verbal étoit sans contradiction et paroissoit régulier, mais qu'il n'apparoissoit pas de Procès-verbal d'élection.

L'Assemblée a statué que M. Bertereau rapporteroit le Procès-verbal de son élection dans quinzaine; et cependant qu'il prendroit séance provisoire. Le Procès-verbal de sa prestation de serment lui a été rendu.

M. Henriot, Député du Bailliage de Langres, a remis ses Pouvoirs, et ceux de M. Thevenot de Maroise, son Collègue, qui s'est présenté.

La discussion commencée hier a été reprise. Il a été proposé une nouvelle Motion à l'Assemblée sur la forme de sa Constitution.

M. le Doyen a remis et continué la Séance à cinq heures du soir. Signé BAILLY, Doyen; CAMUS, Secrétaire; PISON DU GALLAND fils, Secrétaire.

Du Mardi 16 Juin 1789, cinq heures du soir.

M. le Doyen ayant ouvert la Séance, M. Laurent, Curé d'Huillaux, Député du Clergé du Bourbonnois, est entré, et a dit : « Messieurs, quarante-deux jours se sont » écoulés en vœux inutiles : et nous venons » vous assurer qu'aucun de ces jours précieux » n'a fini sans que nous en ayons amère- » ment regretté la perte ; et le lendemain » nous a constamment trouvés plus affermis » dans la résolution de nous unir à vous, » Messieurs, pour opérer le bien commun. » La contradiction, les longues discussions de » ce projet nous en ont de plus en plus fait » connoître la sagesse. Hâtons-nous donc de » porter des mains secourables à ce grand » édifice, qui s'écroule de toutes parts ; ré- » parons, par une plus grande activité, nos » premières lenteurs et le malheur de » n'avoir pu obtenir l'unanimité dans tous » les Représentans de la Nation : espérons-la » toujours, et gardons-nous de calomnier les » intentions de ceux qui hésitent.

» Vous gémissez sur les maux qui affli- » gent vos Pasteurs : oubliez leurs intérêts,

» Messieurs, oubliez-les pour un moment. » De plus grands désastres appellent votre » attention : oubliez-les pour toujours s'il le » faut ; c'est le soulagement, c'est le bonheur » de nos Paroissiens que nous vous deman- » dons avant tout, et à quelque prix que ce » soit ».

M. Laurent a remis ses Pouvoirs sur le bureau, & a pris séance sur les bancs du Clergé.

MM. le Duc du Châtelet, le Vicomte de Noailles, le Marquis de Digoine, des Fossés, le Prince de Broglie, et le Comte de la Marck, Députés des Membres de la Noblesse, se sont présentés, et ont été reçus en la forme ordinaire. Ils ont pris place sur les bancs de la Noblesse, et ont communiqué un Arrêté des Députés de leur Ordre, qu'ils ont remis sur le Bureau après en avoir fait lecture.

Teneur de cet Arrêté :

« Arrêté que l'Ordre de la Noblesse nom- » mera des Commissaires à l'effet de se con- » certer avec ceux des autres Ordres, pour » aviser aux propositions qui lui ont été faites » par l'Ordre du Clergé, et examiner les

» moyens de remédier à la cherté des grains » et à la misère publique. Signé, Montmo- » rency-Luxembourg, Bouthillier ».

M. Le Doyen a répondu : « Messieurs, « vous nous voyez occupés de l'exécution de » la Délibération dont nous avons eu l'hon- » neur de vous donner connoissance Ven- » dredi dernier. Quand nous serons consti- » tués, nous nous occuperons sans relâche » d'un objet aussi pressant ».

MM. Clerget, Curé d'Onan; Longpré, Chanoine de Champlitte; Rousselot, Curé de Thiennaut, tous trois Députés du Clergé du Bailliage d'Amont en Franche-Comté; Joubert, Curé de Saint-Martin, Député du Clergé du Bailliage d'Angoulême; et Lucas, Recteur du Minitri, Député du Clergé du Diocèse de Tréguier, sont entrés, et ont pris séance sur les bancs de MM. du Clergé.

M. Joubert a dit : « Messieurs, pénétrés » de la grandeur de notre caractère, con- » noissant toute l'étendue des obligations » qu'il nous impose, nous n'avions pas besoin » d'être entraînés par l'exemple de ceux de » nos Confrères qui nous ont précédés dans

» la noble carrière du patriotisme. Intime-
» ment persuadés que la force de la raison,
» la solidité des principes, et sur-tout l'intérêt
» de la Nation, exigeoient que la vérification
» des Pouvoirs fût faite en commun, soyez
» persuadés, Messieurs, que l'espèce de délai
» que nous avons apporté à notre démarche
» a été le sacrifice le plus douloureux à notre
» cœur, et n'a été motivé que par l'espérance
» de réunir à notre opinion tous ceux que
» nous avons vus avec une amère douleur,
» faire les plus grands efforts pour consacrer
» d'iniques usages qui perpétueroient les abus
» que nous sommes venus détruire. Pressés par
» les mouvemens de notre conscience, al-
» térés du bonheur public, effrayés des fu-
» nestes conséquences que produiroient infail-
» liblement les irrésolutions perpétuelles de la
» Chambre du Clergé; honorés, ainsi que
» vous, Messieurs, du titre glorieux de Dé-
» putés de la Nation Françoise à ses Etats-
» Généraux, nous vous apportons nos titres;
» nous soumettons nos Pouvoirs à votre vé-
» rification, en vous priant de nous donner
» également connoissance des vôtres, et
» d'être intimement convaincus que notre

» seule ambition, le desir le plus cher à notre » cœur, est de coopérer efficacement avec » vous au grand œuvre de la félicité de la » Nation ».

M. Longpré a dit : « Nous venons enfin, » Messieurs, rendus à nos vœux les plus » chers, paroître au milieu des Représentans » de la Nation, y produire le titre hono- » rable qui nous associe à leur travail et à » leur zèle, et reconnoître ceux à qui elle a » confié ses plus grands intérêts, l'ouvrage » immortel de son bonheur.

» Nous aurions peut-être dû, Messieurs, » donner plus tôt l'essor au patriotisme qui » nous anime, nous hâter de le confondre » avec celui de nos Concitoyens : sûrs de » trouver parmi eux la lumière et des gui- » des, cet attrait puissant devoit doubler » notre ardeur. Notre empressement plus tar- » dif n'en étoit pas moins réel ; dans les » premiers, il a été un sentiment ardent » qui n'a pu se contenir et se défendre. » Celui qui, mesurant sa marche, a cher- » ché à se communiquer et à se répandre ; » celui qui a combiné ses forces pour mieux » en assurer l'effet; celui qui regrettant, dans

609.

» les liens de la confraternité, de ne pou-
» voir entraîner avec lui tous les esprits et
» tous les cœurs, n'est pas moins digne de
» vous être offert ».

M. Lucas a pareillement fait un Discours, mais il ne l'a pas déposé.

MM. Clerget, Longpré, Rousselot, Joubert et Lucas ont remis leurs pouvoirs sur le bureau.

Il a été proposé une nouvelle motion sur la forme de la constitution de l'Assemblée : la discussion a été reprise et terminée. Il a été fait lecture des différentes motions discutées. La première des motions proposées ayant été amendée dans quelques expressions, on a demandé une nouvelle discussion. L'Assemblée a déclaré qu'il n'y avoit lieu ; on a proposé d'aller aux opinions : l'Assemblée les a remises à demain, et M. le Doyen a continué la Séance à demain neuf heures du matin. Signé BAILLY, Doyen ; CAMUS, Secrétaire ; PISON DU GALLAND fils, Secrétaire.

A PARIS, chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin S. Jacques, n° 31. 1789.